



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 mars 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIÉVEZ, Flavie PRÉVOST.

Objet n° 30 - Question orale de Madame la Conseillère Angélique MAUCQ relative à l'état alarmant du Bois de la Houssière et la nécessité d'une gestion durable.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Angélique MAUCQ relative à l'état alarmant du Bois de la Houssière et la nécessité d'une gestion durable.

Suite à ma précédente interpellation concernant l'état préoccupant de la piste santé située dans le Bois de la Houssière, je souhaite aujourd'hui élargir la discussion à l'ensemble du site, dont la situation devient de plus en plus alarmante.

Le Bois de la Houssière est un patrimoine naturel précieux pour notre commune, mais son état actuel suscite de vives inquiétudes parmi les citoyens. Les coupes d'arbres massives, la dégradation des sols, la disparition de la biodiversité et l'abandon de certaines infrastructures, comme la piste santé, sont des sujets qui méritent une attention urgente.

1. Une gestion durable du Bois de la Houssière : quelles perspectives ?

Coupes d'arbres et gestion forestière

- Quel est le nombre d'arbres abattus dans le Bois de la Houssière au cours des 12 derniers mois ?
- Quelle est la surface totale des zones déboisées ?
- Quels critères précis sont utilisés pour déterminer les arbres à abattre (espèces, âge, état sanitaire, etc.) ?
- Pouvez-vous fournir un document détaillant les critères de sélection des arbres à abattre et les objectifs de gestion forestière ?
- Des études d'impact environnemental ont-elles été réalisées avant les coupes d'arbres ? Si oui, peuvent-elles être rendues publiques ? Protection des sols et de la biodiversité
- Quelles mesures sont prises pour limiter l'impact des engins lourds sur les sols et la végétation ?
- Des actions de reboisement sont-elles prévues ? Si oui, quelles espèces seront plantées et sur quelle surface ?

- Quelles mesures sont prises pour préserver le caractère Natura 2000 du bois ?

Transparence et contrôle

- Qui est en charge du contrôle des entreprises réalisant les coupes de bois ?
- Comment la commune s'assure-t-elle que les coupes respectent les règles établies ?
- Où le bois coupé est-il acheminé et existe-t-il un système de traçabilité pour garantir son exploitation durable ?
- Quels revenus sont générés par ces coupes et comment sont-ils réinvestis dans la gestion du bois ?

2. La réhabilitation de la piste santé : quelles solutions concrètes ?

Lors du dernier conseil communal, l'Échevin Christophe Houssiau a apporté des réponses sur l'état de la piste santé, mais plusieurs questions restent en suspens, notamment sur le financement des travaux nécessaires.

- Quel budget a été alloué à la remise en état de la piste santé dans le cadre du plan d'entretien et de rénovation ?
- Existe-t-il d'autres sources de financement, telles que des subventions régionales, fédérales ou des partenariats privés, pouvant être mobilisées ?
- En 2022-2023, des discussions ont eu lieu entre le Centre Culturel, l'échevin Léandre Huart et la société Tradecowall SCRL (gestionnaire du CET). Il était question d'un financement pour la réhabilitation de l'arboretum, le déplacement du biotope, la création d'un théâtre de verdure et la restauration de la piste santé. Où en est cette discussion ?

3. Une vision d'ensemble pour l'avenir du bois

Il est essentiel de considérer le Bois de la Houssière comme un ensemble cohérent plutôt que comme une somme d'actions individuelles (gestion forestière, réhabilitation de la piste santé, respect de Natura 2000, etc.).

La population s'inquiète, et il est crucial d'apporter des réponses claires et transparentes.

Comment la commune communique-t-elle actuellement sur les actions menées dans le bois ? Des consultations publiques pourraient-elles être envisagées pour associer les citoyens aux décisions concernant cet espace naturel ?

Enfin, pouvons-nous espérer un plan global de préservation et d'aménagement du Bois de la Houssière, intégrant une vision durable pour la forêt et ses infrastructures ?

Le Bois de la Houssière est un élément clé du patrimoine brainois et doit être protégé avec une gestion responsable et réfléchie. Il est temps d'agir pour assurer son avenir et répondre aux préoccupations de la population.

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question orale.

J'aurais pu peut-être demander à une intelligence artificielle de produire une réponse en cinq minutes, j'aurais été, à mon avis, bien aidé. Mais par respect pour ce qui a été dit à la Conseillère précédente, je vais inviter la Conseillère Maucq à poser sa question par écrit.

Je pense qu'il faut savoir pour chacun et chacune que le Bois de la Houssière, même s'il est au singulier, est multipropriétaire. On a la Province, la Région, la Ville et des particuliers. Donc, systématiquement, lorsqu'il faut prendre des décisions, il y a plusieurs propriétaires qui entrent en ligne de compte. Aucune surface n'est déboisée. En effet, le terme déboisé signifie que la zone va changer d'affectation. Or, ici, toutes les zones seront replantées ou travaillées en régénération naturelle.

Il y a de nombreux critères que pour déterminer quel arbre on abat. C'est laissé bien évidemment à l'expertise du garde forestier. Il y a des critères de taille, d'orientation, des sens de sécurité sanitaire, de biodiversité, de valeur économique et d'intérêt paysager.

Je profite de cette question qui arrive à point nommé parce que nous avons déjà fait deux rencontres avec le DNF et, a priori, viendra nous faire une petite visite en Collège pour répondre à certaines questions que nous devons lui poser depuis maintenant plusieurs semaines, on aura l'occasion de communiquer ces éléments au Conseil communal.

Pour ce qui est de la protection des sols, de la biodiversité, là aussi, je t'invite à formuler ta question par écrit. Ça nécessite pas mal d'éléments de réponses. Pareil pour ce qui est des zones Natura 2000.

Par rapport à la réhabilitation de la piste, c'est vrai que ça avait été abordé par notre Echevin des Sports, notamment lors du précédent Conseil communal. Actuellement, comme il faut encore analyser les éléments qui doivent être construits, qui doivent être éventuellement enlevés ou retirés, aucun budget n'a actuellement été débloqué. On verra s'il est opportun de faire une modification budgétaire ou si c'est pour l'année prochaine.

Pour ce qui est de ta question judicieuse sur le CET, nous devons rédiger un nouveau cahier des charges et en fonction de l'opérateur qui aura été désigné, on sera en mesure de pouvoir savoir quelles charges, éventuellement, on pourra lui demander.

Les éléments que tu as cités par rapport à l'arboretum et au théâtre en plein air seront, bien évidemment, mentionnés lors de cette discussion, mais on est encore malheureusement un peu trop tôt. Je me rends sur place avec les services fin de cette semaine.

Donc, a priori, tu devrais avoir des réponses rapides pour les éléments qui n'ont pas encore été abordés.

Madame la Conseillère Angélique MAUCQ réplique.

Je te remercie pour tes réponses et je déposerai une question écrite. Je ne te remercie pas pour ton arrogance et ton insolence.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE